



CHILLY-MAZARIN

REÇU EN PREFECTURE

le 26/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_RU-091-219101615-20231219-23174-RU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

## DÉCISION N° 23-174 – DST/CR

**OBJET : PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES RESEAUX DE BUEES GRASSES ET DES EQUIPEMENTS DE LA CUISINE, DE NETTOYAGE ET DEPOUSSIERAGE DES RESEAUX DE VENTILATION DE LA CUISINE, DE LA LINGERIE ET DES 4 EVAPORATEURS AU SOUS-SOL : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE TECHNIVAP.**

La Maire de Chilly-Mazarin,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° D202705-6 du conseil municipal du 27 mai 2020 donnant à la Maire délégation pour les matières visées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, complétée par la délibération n° D230210-2 du Conseil municipal du 2 octobre 2023,

VU le Code de la commande publique, notamment son article R.2122-8 relatif aux marchés publics négociés répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000€ H.T passés sans publicité ni mise en concurrence préalables,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la commune d'assurer les prestations d'entretien des réseaux de buées grasses et du matériel de la cuisine ainsi que l'entretien des réseaux de ventilation de la cuisine, de la lingerie et des évaporateurs du sous-sol au Centre de vacances « Les Platanes » au Montcel (71300),

**CONSIDERANT** la nécessité pour la commune de conclure un contrat avec la société Technivap pour assurer les prestations d'entretien des réseaux de buées grasses et du matériel de la cuisine ainsi que l'entretien des réseaux de ventilation de la cuisine, de la lingerie et des évaporateurs du sous-sol au Centre de vacances « Les Platanes » au Montcel (71300),

**CONSIDERANT** que la proposition de contrat transmise par la société Technivap pour l'entretien des réseaux de buées grasses, de matériels de cuisine, de ventilation et de centrale d'air du Centre de vacances communal « Les Platanes » situé au Montcel est la plus satisfaisante,

## **D É C I D E**

**ARTICLE 1 : DE SIGNER** un contrat pour l'entretien des réseaux de buées grasses, de matériels de cuisine, de ventilation et de centrale d'air du Centre de vacances communal « Les Platanes » situé au Montcel avec la société TECHNIVAP SAS, dont le siège social se situe à Lentilly (69210) au Parc d'activité de Charpenay.

**ARTICLE 2 : PRECISE** que la société TECHNIVAP SAS effectuera une intervention annuelle de vérification et d'entretien et remettra un rapport d'intervention pour chaque nature de prestation.



CHILLY-MAZARIN

REÇU EN PREFECTURE

le 26/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_RU-091-219101615-20231219-23174-RU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

**ARTICLE 3** : DIT que le contrat démarre à compter du 24 novembre 2023 pour une durée ferme de quatre années, soit jusqu'au 23 novembre 2027.

**ARTICLE 4** : DIT que le coût de ces missions est arrêté au montant annuel de 1 868,25 € HT soit 2 241,90 € TTC.

**ARTICLE 5** : DIT que les crédits seront prévus au budget des exercices concernés.

Chilly-Mazarin, le 19 décembre 2023

La Maire de Chilly-Mazarin,  
Rafika REZGUI

